

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Vous devez transmettre ce formulaire résumant les motifs donnant droit à une réclamation, dans les 15 jours suivant l'incident, sous peine de rejet, accompagné de photos (s'il y a lieu). Les factures ou pièces justificatives pourront être acheminées par la suite.

COORDONNÉES DU RÉCLAMANT	
Nom	
Adresse (rue, ville, code postal)	
Téléphone	
Courriel	
INFORMATIONS EN LIEN AVEC LA RÉCLAMATION	
Date de l'incident	
Lieu de l'incident	
Cause (explication de l'incident)	
Description des dommages	

FAIRE PARVENIR À :



Services juridiques (M^e Marie-Pier Côté)
Hôtel de ville, 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S
5B2 Tél. : 450 778.8300 poste 8316 / Téléc. : 450 778.2514
juridiques@st-hyacinthe.ca